



# République Sociale

ASSOCIATION RELIE PAR LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901  
Club fondé en 1997

« Sans la République, le Socialisme est impuissant,  
Sans le Socialisme, la République est vide »

LETTRE ELECTRONIQUE N°22  
OCTOBRE 2009

Nancy, le 28/09/2009

AUX MEMBRES ET SYMPATHISANTS

## « Vote postal » du 3 octobre dans les communes dans le Grand Est Contre le changement du statut de la Poste

Le club République Sociale s'associe aux manifestations du 22 septembre contre la privatisation de la Poste, à la manifestation votante unitaire grand Est le 26 septembre à 11h à Thionville, ainsi qu'à toutes les « votations » organisées dans les communes, chaque fois que c'est possible par les conseils municipaux dans les mairies.

**En effet, il est plus que temps qu'au delà des salariés directement concernés, les familles, leurs proches et leurs organisations syndicales, ce soient les conseils municipaux élus par le peuple, forme permanente des assemblées communales grâce auxquelles furent fondées les républiques de 1789, 1792, 1871 et 1945 qui prennent place dans le combat pour la défense des conquêtes républicaines et ouvrières, dont la Poste.**

Le Président de la Région Lorraine, l'ensemble des Conseillers Régionaux, les partis politiques au plus haut niveau régional et beaucoup d'élus soutiennent ce mouvement.

**Contre la réduction des services rendus sur tout le territoire national du fait de la réduction de la "présence territoriale des services de la poste", en clair :**  
**Contre la moindre disponibilité de ces services publics pour les familles, les anciens, les salariés, artisans, commerçants, les associations et collectivités**

Au plan national, le "referendum" du 3 octobre sera le reflet de ce que chacun :

- percevra de nocif dans la privatisation au bout du changement de statut postal
- souhaite **rétablir et développer** en matière de services postaux et bancaires publics de proximité

---

### Défense des revendications du personnel de la Poste et de la « banque postale »

Elus et citoyens s'opposent au changement de statut et donc à la privatisation et à la suppression de services postaux est inséparable :

- du maintien et de la généralisation d'un statut public du personnel de la poste,
- de la satisfaction de la plateforme revendicative demandant le **retour** à des conditions d'exploitation de la poste propres à satisfaire élus, personnels et familles, avec par exemple:
  - 50 000 recrutements,
  - la réouverture de bureaux de postes et l'extension de leurs services
  - le rétablissement de tournées
  - le retour au monopole postal sur un plus grand nombre de services ( 1 kg avant)

- la réintégration dans la poste publique d'un certain nombre d'équipement qui s'avèrent non rentables comme une partie du réseau des centres de tri
- liste à compléter...avec le contenu des comptes rendus remis par les orgas en décembre à la fin de la Commission Ailleret

Pour République Sociale qui s'est prononcée le 1<sup>er</sup> mai 2009 pour une marche de la Lorraine sur Paris pour l'emploi, il faut être clair et sans bavure :

Offrir un horizon positif aux attentes des postiers, des usagers et des élus serait que chacun, à sa place, se prononce **pour l'abrogation des lois de privatisation postales passées et futures en cas de changement de majorité politique et le retour à un service postal et bancaire public et de proximité sur tout le territoire français et pour toutes les catégories de courrier.**

**Pour le 3 octobre, il ne suffit pas que les élus se prononcent pour le « referendum postal » : il faut aussi qu'ils l'organisent dans leur circonscription.**

**C'est aussi par ce moyen qu'ils feront vivre la clause de « compétence générale » dont bénéficient encore les conseils municipaux et généraux, compétence qui deviendrait très limitée dans la nouvelle proposition de loi sur la « répartition » des pouvoirs des collectivités locales et dans le traficotage honteux du système de l'élection des « conseillers territoriaux ».**

---

## **La Poste partout, pour tous est notre bien public commun et un droit républicain !**

Actuellement, la Poste est un établissement public. Ses comptes sont intégrés à ceux de l'Etat. Celui-ci perçoit sa part des bénéfices de l'exploitation postale et les intérêts des prêts qu'il lui consent sans les coûts d'un recours au marché.

« **République Sociale** » soutient la journée de grève et de manifestations des postières et postiers qui aura lieu le mardi 22 septembre 2009, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de La Poste.

Nous considérons, au delà de toute affiliation politique ou syndicale, que le service postal public est un des acquis indispensables au peuple français dans le cadre de la République et qu'il résulte des droits inscrits dans le préambule de la Constitution.

Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ses missions dépassent le cadre universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

D'ores et déjà, en France, 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont été transformés en « partenariats » et plusieurs milliers d'emplois ont été supprimés depuis 2002, au détriment de la qualité d'accueil des usagers, du service de distribution de courrier et des conditions de travail des salariés.

Aujourd'hui, avec les services publics, dont la Poste, avec le projet de réduction des pouvoirs et des moyens des assemblées élues locales, ce sont les fondements même de la République qui sont menacés.

Il faut les défendre et reconquérir.

**Les besoins des familles, de l'emploi et des activités économiques et sociales locales exige le renforcement du monopole postal »**

La crise financière actuelle et ses conséquences sur l'emploi, le logement, le coût de la vie et l'accès au crédit des familles leur rendent encore plus indispensable les relations entre parents et enfants et l'entraide inter-génération.

La perte du monopole public, la privatisation, la multiplication des fournisseurs aboutissent à un renchérissement et à un rationnement des services de communication. En témoigne l'indisponibilité

pratique des renseignements téléphoniques. Les familles, les artisans, les commerces, etc, n'ont pas besoin de 4 « postes » ou 4 « caisses d'épargne » concurrentes, aux clientèles et aux services sélectionnés. Elles veulent des services simples, généraux, uniques, uniformes et accessibles partout, des postiers disponibles, motivés et reconnus, y compris dans les campagnes et à la montagne.

**C'est possible** : On constate déjà des retours aux services et monopoles publics de la gestion de l'eau et du traitement des ordures ménagères auparavant concédés aux entreprises privées.

Il doit en être de même des services actuellement concédés par La Poste au secteur privé dans les secteurs du courrier, des paquets et des services financiers. Plus généralement, il serait normal que les organisations et partis qui appellent les électeurs à refuser la privatisation de la Poste, appellent également au retour au monopole public postal en cas de retour de la gauche au pouvoir, avec les recrutements massifs nécessaires au rétablissement de tous services de proximité de la Poste sur tout le territoire

---

## **Contre-offensive préfectorale précipitée contre les libertés communales**

Dans l'Isère et de rares départements, les Préfets tentent de faire annuler en justice les délibérations des conseils municipaux organisant une votation citoyenne, voire se prononçant simplement contre le changement de statuts de la post au motif qu'un service public postal correspondait le mieux aux besoins des citoyens.

Ces préfet anticipent sur une suppression de la "clause de compétence générale" ( et non de la "clause générale de compétence") héritée des quatre premières républiques, clause attaquée une première fois par de Gaulle, puis par la loi de régionalisation « Defferre ».

**Cette compétence résulte du principe révolutionnaire que les assemblées élues par les citoyens en représentent toute la souveraineté et donc toutes les compétences: on est citoyen tout entier de la nation toute entière.**

Ce principe refuse la "subsidiarité" du peuple par rapport au seigneur et à l'Etat royal qui seuls avaient droit de s'occuper des questions générales et collectives. Il a été progressivement réintroduit par les instances européennes et donc refusé par le NON du 29 mai 2005.

Mais même selon ce principe, la commune représentée par son conseil municipal s'appuie à bon droit sur son droit a un service postal public égal pour tous pour se prononcer sur une proposition nationale qui peut froisser les intérêts des citoyens. Ce "voeux" est de droit et reconnu comme tel, même en l'absence de décrets d'application.

C'est si vrai que le préfet invoque la sortie de la Poste du secteur administré public pour échapper à la clause de compétence générale en droit public en s'appuyant sur la transformation de la Poste en "EPIC" relevant selon lui du droit commercial et concurrentiel. Or la Poste reste soumise au droit public par mille règlements dont le vote du budget par le parlement et la concertation avec les collectivités locales. Il s'agit du périmètre de l'état, critère qui ne relève que de la souveraineté nationale.

**Christian Berthier**  
**Vice Président de RS**

---

Directeur de Publication Délégué : Yohan DRIAN  
Secrétaire de publication : Christian BERTHIER

Club **RÉPUBLIQUE SOCIALE** 4, Rue Maurice Barrès – 54220 MALZÉVILLE  
**Comité de PARIS** C/O Christian Berthier 27, Rue Pajol 75018 PARIS  
Mail : [republiquesociale@yahoo.fr](mailto:republiquesociale@yahoo.fr) Site : <http://republiquesociale.e-monsite.fr>